

Le Canada et les Nations Unies

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE PAUL MARTIN, À LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LE 8 DÉCEMBRE 1964.

Monsieur le président,

J'aimerais d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée. En vous nommant à ce poste élevé l'Assemblée générale a reconnu à la fois les distingués services que vous avez rendus aux Nations Unies, le rôle éminent joué par votre pays dans les affaires de l'Organisation et l'importance croissante de l'Afrique dans le monde.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux délégations du Malawi, de la Zambie et de Malte qui ont joint nos rangs pour la première fois. Leur présence parmi nous nous fait mesurer une fois de plus les changements politiques de haute portée qui ont marqué les vingt premières années de la vie de l'Organisation. Elle constitue aussi un nouveau pas dans la direction de l'universalité, objectif qui se situait au cœur de nos débats il y a une dizaine d'années et qui doit demeurer notre objectif final tant qu'une portion importante de la population mondiale continue de n'être pas représentée en ce forum.

Comme votre pays, monsieur le président, ces trois nouveaux États sont associés avec nous au sein du Commonwealth. Le développement de l'association de Commonwealth constitue à nos yeux une réaction constructive devant les changements politiques dont j'ai parlé. Nous estimons qu'elle fournit à des peuples de races, de croyances et de cultures différentes un cadre unique pour une collaboration fructueuse. Cette collaboration repose sur le principe d'égalité et doit s'exercer pour le bien de tous les membres de l'association. Nous avons reconnu que, si nous voulons conserver au Commonwealth tout son sens, nous devons atteindre le but de l'égalité raciale et de la non discrimination qui revêt tant d'importance pour notre association. Nous n'avons pas cherché à éviter cette tâche difficile; nous l'avons abordée avec fermeté et sans équivoque en nous engageant à déployer tous nos efforts pour l'instauration d'une "structure sociale qui assure la non-discrimination et apporte des chances égales à toutes les populations sans distinction de race, de couleur ou de croyance".

Nous nous trouvons maintenant au seuil de l'année qui marque le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Une date aussi importante doit nous inciter à porter nos regards non seulement vers le passé pour dresser l'inventaire de nos réalisations et de nos échecs mais aussi vers l'avenir afin de déterminer les chances qui nous sont offertes et les moyens qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.